

## RÈGLEMENT DE PRESTATION DES SERVICES CHEZ HUSSAR ANGELS S.A.

HUSSARANGELS.COM est un service Internet appartenant à la société Hussar ANGELS S.A., sise à Varsovie, à l'adresse : ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63, immatriculée auprès du Tribunal de district pour la ville capitale de Varsovie, à Varsovie, la 12<sup>ème</sup> Section commerciale, numéro d'immatriculation : KRS 0000620760, numéro d'identification fiscale NIP : 7010582154, code statistique REGON: 364631425, capital social : 100.000 PLN, entièrement libéré, dénommée ci-après « HUSSAR ANGELS ».

### § 1

Le présent Règlement définit les principes qui s'appliquent à la prestation des services de maintien et de réparation (assistance routière) par HUSSAR ANGELS au profit du Client et les principes concernant la réalisation des paiements par le Client pour les services commandés auprès HUSSAR ANGELS, par le biais du service HUSSARANGELS.COM.

### § 2

La prestation des services d'assistance routière couvre notamment :

1. L'arrivée sur place et la prestation des services de maintien et de réparation pour les poids lourds et les semi-remorques appartenant au Client (ci-après « les véhicules ») sur le lieu de panne se trouvant, entre autres, sur le territoire de l'Europe occidentale et du Royaume-Uni.

### § 3

Contact avec HUSSAR ANGELS

Dans toutes les affaires liées à la réalisation des services commandés par le Client, et notamment pour confirmer les conditions de prestation des services d'assistance routière et à moins que HUSSAR ANGELS ne l'indique autrement, contactez le service :

- au NUMÉRO D'URGENCE : +48 605 290 000;

- aux adresses électroniques suivantes :

piotr.kalinowski@hussarangers.com

tomasz.ksiazek@hussarangers.com

aliaksandr.dzikusarau@hussarangers.com

- où par le biais du formulaire disponible sur le site HUSSARANGELS.COM

### § 4

Assistance sur la route

1. Lorsque le véhicule du Client subit une panne ou un accident et perd sa mobilité, HUSSAR ANGEL pourra aménager l'intervention sur le site de panne. Le besoin d'intervention doit être signalé à HUSSAR ANGELS soit au NUMÉRO D'URGENCE :

+48 605 290 000, soit dans un formulaire disponible sur le site de HUSSARANGELS.COM.

2. Afin de permettre à HUSSAR ANGELS de procéder à l'établissement du prix préliminaire de l'intervention et sa forme, le Client est tenu de fournir les détails et les informations suivants :

- ses données personnelles ;
- une description détaillée de la panne et, le cas échéant, de ses causes ;
- le constructeur, la marque, l'année et le numéro VIN du matériel endommagé ;
- le nom et le prénom du chauffeur, le numéro de téléphone du Client et du chauffeur ;
- l'adresse électronique pour l'envoi du prix estimatif de l'intervention.

+48 605 290 000

ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63 | 02-781 Varsovie

Copyright © 2016 HUSSAR ANGELS S.A 02-781 Varsovie, adresse : ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63, société immatriculée auprès du Tribunal de district pour la ville capitale de Varsovie, le 13<sup>ème</sup> Section Commerciale, numéro d'immatriculation KRS : 0000620760, numéro d'identification fiscale NIP: 7010582154, code statistique REGON: 364631425, capital social : 100.000 PLN, [www.hussarangels.com](http://www.hussarangels.com)

3. Après une vérification détaillée des données et des renseignements visés au point 2 ci-dessus, HUSSAR ANGELS envoie au Client, par courrier électronique, sur l'adresse fournie par celui-ci préalablement, les détails concernant la réalisation de l'intervention, l'estimation du temps d'arrivée sur le lieu de panne, un prix préliminaire de l'intervention et la demande d'acceptation des conditions d'intervention.

4. Le Client accepte sans délai les conditions d'intervention, en envoyant par courrier électronique le scan de la lettre avec des détails visés au point 2 du présent paragraphe, estampillée avec le tampon du Client et portant la signature de la personne autorisée par celui-ci.

Le modèle du message électronique de retour :

« Je commande par la présente la réparation du véhicule/de la semi-remorque, marque....., année..... Lieu de panne : ..... »

5. Lorsque le Client a failli accepter sans délai les conditions d'intervention, HUSSAR ANGELS sera libre de réaliser l'intervention selon les conditions qu'elle a proposées et ne sera pas responsable pour des conséquences de l'absence de cet agrément.

6. Après avoir reçu le scan de la lettre du Client qui accepte les conditions d'intervention, HUSSAR ANGELS procède à des mesures appropriées afin de réparer une panne.

7. HUSSAR ANGELS transmet au Client les détails concernant la réparation de la panne par téléphone, par SMS ou par courrier électronique.

Lorsque les frais d'intervention excèdent le prix estimatif, HUSSAR ANGELS en informe le Client afin de consentir à de nouveaux frais d'intervention. À défaut d'entente quant aux nouveaux frais

d'intervention, le Client sera tenu de payer le prix pour les services réalisés jusqu'à ce moment, et HUSSAR ANGELS ne sera pas responsable pour l'absence de l'accord du Client à procéder à des réparations supplémentaires et nécessaires qui entraînent la nécessité de recalculer le prix initial de l'intervention.

8. Après la réparation de la panne, HUSSAR ANGELS en informera le Client, et le chauffeur du véhicule ou une autre personne autorisée par le Client et présente sur le lieu de panne signera le rapport d'intervention pour confirmer sa réalisation.

## **§ 5**

### Modalités de paiement

1. Le Client effectue le paiement pour le service d'assistance routière par le biais du service HUSSARANGELS.COM. L'intervention ne sera réalisée qu'après avoir reçu le paiement du Client. Sera considérée comme date de paiement le jour où le montant versé par le Client est crédité sur le compte bancaire de HUSSAR ANGELS.
2. Afin de pouvoir effectuer le paiement pour le service d'assistance routière dans le service HUSSARANGELS.COM, il est nécessaire de remplir le formulaire de paiement pour l'intervention.
3. Le paiement est effectué par le biais du système de paiement par Internet « Przelewy 24 ».
4. Afin de pouvoir notifier la réparation par le biais du service HUSSARANGELS.COM, l'utilisateur doit accepter les fichiers témoins dans son moteur de recherche.
5. Le service HUSSARANGELS.COM est opérationnel sur des moteurs de recherche suivants : Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, bien paramétrés, ou sur un autre moteur de recherche, mis à jour et bien paramétré.
6. Après l'envoi de sa commande, le Client recevra le message électronique confirmant son acceptation.

## **§ 6**

### Remise du véhicule

1. Le véhicule sera remis sur le site de réalisation du service d'assistance routière.
2. Lorsque le délai prévu pour la réalisation du service d'assistance routière ne peut pas être respecté, HUSSAR ANGELS notifiera au Client le nouveau délai envisagé.

+48 605 290 000

ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63 | 02-781 Varsovie

Copyright © 2016 HUSSAR ANGELS S.A 02-781 Varsovie, adresse : ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63, société immatriculée auprès du Tribunal de district pour la ville capitale de Varsovie, le 13<sup>ème</sup> Section Commerciale, numéro d'immatriculation KRS : 0000620760, numéro d'identification fiscale NIP: 7010582154, code statistique REGON: 364631425, capital social : 100.000 PLN, [www.hussarangels.com](http://www.hussarangels.com)

3. Le Client s'engage à retirer son véhicule immédiatement après avoir obtenu la notification sur la réalisation du service d'assistance routière. En cas du retard, HUSSAR ANGELS sera autorisée de déplacer le véhicule sur un lieu de parking qui sera offert à titre gratuit pendant une période de 24 heures. Ce délai passé, le véhicule sera conservé à titre onéreux, contre une rémunération calculée à la base des prix moyens de stationnement applicables sur le territoire du pays en question.

4. Le Client ou une personne autorisée par celui-ci confirme la réception du véhicule par écrit. La confirmation écrite de la réception du véhicule est considérée comme la confirmation de la réalisation du service d'assistance routière conformément à la commande en question.

5. Les factures peuvent être envoyées et remises au Client par HUSSAR ANGELS, sous forme électronique. Le Client accepte par la présente que les factures TVA, les factures correctives TVA, les doubles des factures TVA et les doubles des factures correctives TVA soient envoyées par HUSSAR ANGELS sous forme électronique, en format PDF, conformément à l'Arrêté du Ministre des Finances du 17 décembre 2010 sur l'envoi des factures sous forme électronique, les principes de leur conservation et les modalités d'accès pour les autorités fiscales et les autorités de contrôle fiscal (Journal des lois n° 249, texte 1661). Les factures électroniques doivent être envoyées par HUSSAR ANGELS à l'adresse électronique du Client. Le Client pourra retirer son accord concernant la réception des factures électroniques de HUSSAR ANGELS, et en conséquence HUSSAR ANGELS perdra son droit d'envoyer au Client les factures sous forme électronique, en format PDF, à compter du jour suivant la date où HUSSAR ANGELS a reçu la notification du retrait de l'acceptation.

L'acceptation doit être retirée par écrit, sous peine de nullité, et envoyée à HUSSAR ANGELS par poste, avec accusé de réception.

## **§ 7**

Garantie contre les vices

1. Avant d'exercer son droit de garantie contre les vices, le Client doit contacter HUSSAR ANGELS afin d'établir les modalités à suivre, notamment lorsque la réclamation du Client serait reconnue par HUSSAR ANGELS.

2. Les réclamations à titre de la garantie contre les vices peuvent être déposées par écrit, à l'adresse du siège de HUSSAR ANGELS ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

piotr.kalinowski@hussarangels.com, tomasz.ksiazek@hussarangels.com,  
[aliaksandr.dzikusarau@hussarangels.com](mailto:aliaksandr.dzikusarau@hussarangels.com), dans un délai de 7 jours à compter de la réalisation du service.

En outre, la réclamation doit préciser la cause de son dépôt, et le Client doit fournir le justificatif de la réalisation du service par HUSSAR ANGELS.

3. Les services réalisés à partir des matériaux fournis par le Client sont exclus de la garantie contre les vices.

4. Le Client et HUSSAR ANGELS s'accordent que conformément à l'article 558 du Code civil la garantie contre les vices physiques des pièces de rechange soit exclue, comme celle contre tous les éléments remplacés dans le cadre du service rendu.

## **§ 8**

1. HUSSAR ANGELS n'est pas obligée de conserver les biens laissés dans le véhicule et n'est pas responsable pour leur perte ou leur destruction.

2. HUSSAR ANGELS s'efforcera de prévenir la destruction ou la perte des biens laissés dans le véhicule.

3. Dans toute affaire qui n'est pas régie par les présentes, les dispositions respectives du Code civil doivent s'appliquer.

4. Pour les modalités de commandes des services d'assistance routière, les modalités de paiement et de réalisation des services, le présent Règlement doit s'appliquer à moins que HUSSAR ANGELS et le Client ne s'accordent ensemble autrement pour un service particulier, par écrit ou sous forme électronique.

+48 605 290 000

ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63 | 02-781 Varsovie

Copyright © 2016 HUSSAR ANGELS S.A 02-781 Varsovie, adresse : ul. Rtm. Witolda Pileckiego 63, société immatriculée auprès du Tribunal de district pour la ville capitale de Varsovie, le 13<sup>ème</sup> Section Commerciale, numéro d'immatriculation : 0000620760, numéro d'identification fiscale NIP: 7010582154, code statistique REGON: 364631425, capital social : 100.000 PLN, [www.hussarangels.com](http://www.hussarangels.com)